

Les vœux des élus de la CMA 66 ? Non merci !

Pourquoi les salariés de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 66 n'assisteront pas aux vœux du Président Bassols ?

Le Président Bassols et son équipe ont signé un véritable acte de reddition en acceptant la mise sous tutelle de la CMA 66, notre outil de travail, par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat et le Président Crabié.

Cette convention dite « partenariale » est en fait une ingérence dans les affaires de la CMA 66 et notamment dans la gestion de son personnel. C'est une situation inédite et surtout illégale qui aura pour conséquences la destruction massive d'emplois et la détérioration des services rendus aux artisans !

En effet, dans cette histoire, seuls les salariés sont priés de faire des efforts : retard dans le versement des salaires entraînant des difficultés financières pour de nombreux agents, suppression des RTT, réaménagement du temps de travail avec pour conséquence la dégradation des conditions de travail

des salariés. Le Président Bassols et son équipe renonceront-ils, eux, à leurs jetons de présence ?

Les responsabilités de chacun doivent éclater au grand jour ! Ce ne sont pas les salariés, mais bien les équipes dirigeantes successives qui ont opté pour des investissements hasardeux que nous payons aujourd'hui !

Voilà, pour toutes ces raisons, les salariés n'assisteront pas à vos vœux, jeudi 26 janvier. A nos yeux, vous et votre équipe incarnerez, pendant longtemps le rôle de fossoyeurs de la CMA 66.

Intersyndicale CGT/UNSA de la CMA66.